

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 16 JUILLET 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 16 juillet 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République est revenu sur le Rapport général du Dialogue national sur le système politique qu'il a reçu le lundi 14 juillet 2025. Il a félicité le facilitateur général, le directoire, les commissions du dialogue national et l'ensemble des participants, notamment ceux ayant intégré la plateforme « Jubbanti », pour leur mobilisation, leur contribution de qualité et leur engagement patriotique. Il a salué la qualité et l'exhaustivité des recommandations thématiques et opérationnelles consensuelles, visant fondamentalement le renforcement de l'Etat de droit, le respect de l'autorité de l'Etat et des institutions de la République, la restauration de la confiance des Sénégalais en la justice, ainsi que l'approfondissement et le rayonnement permanent de notre démocratie. Il a réitéré son engagement à ne ménager aucun effort pour améliorer durablement le fonctionnement de notre système politique et renforcer le contrôle de l'action publique, dans un climat durable de confiance, de réconciliation, de paix et de stabilité, indispensable pour libérer les énergies nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre inclusive de l'Agenda national de Transformation. Il a informé le Conseil de sa décision de mettre en place un Comité spécial chargé, dans un délai de trois (03) mois maximum, de proposer les textes législatifs et réglementaires, de même que les modalités devant matérialiser les recommandations consensuelles issues du Dialogue national sur le système politique.

Evoquant la problématique de la préservation et du développement durable de nos ressources forestières, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement l'impératif d'assurer sur l'étendue du territoire national la protection et la préservation de nos massifs forestiers. Il a demandé au Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique de poursuivre et d'intensifier, avec les acteurs institutionnels, les opérateurs privés et les populations concernées, les efforts de reboisement et de gestion durable des massifs forestiers par l'accélération des mécanismes d'aménagement et de classement de forêts. Dans cette perspective de consolidation soutenue de notre écosystème forestier, il a indiqué au Gouvernement la nécessité d'adopter une culture nationale de promotion de l'arbre et des aménagements paysagers et forestiers par la redynamisation des services des Eaux et Forêts, des parcs nationaux et de l'Agence sénégalaise de Reforestation et de la Grande muraille verte.

Le dimanche 03 août 2025 sera célébrée la Journée nationale de l'Arbre. Le thème retenu cette année par le Président de la République est « Reboisement, Souveraineté alimentaire et Développement territorial durable », avec comme arbres parrains « le Manguier » et « le

Baobab ». Dès lors, il a demandé au Premier Ministre et au Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique de veiller au bon déroulement de cet événement dans toutes les régions avec une forte implication des collectivités territoriales des populations à la base notamment les jeunes.

La transparence dans la gestion des industries extractives demeure une priorité de l'action gouvernementale. A ce sujet, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement le démarrage du processus d'évaluation périodique du Sénégal dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (ITIE) 2025. Il a demandé au Premier Ministre de veiller, avec les Ministres concernés, à la mise en œuvre de toutes les mesures et actions idoines en vue de renforcer les progrès notables déjà réalisés par le Sénégal dans les composantes mines et hydrocarbures de l'ITIE. Il a rappelé aux Ministres concernés, notamment ceux en charge des Finances et du Budget, du Pétrole et des Mines et des Collectivités territoriales, l'urgence de finaliser l'actualisation du cadre réglementaire relatif au registre des bénéficiaires effectifs et à la divulgation des données sur les propriétaires légaux et effectifs des entreprises intervenant dans la chaîne de valeur des industries extractives, l'activation du fonds d'appui au développement local et du fonds de réhabilitation minière et la redistribution effective des revenus miniers selon les modalités administratives et réglementaires définies. Il a demandé au Premier Ministre d'assurer la supervision de la gestion diligente du dossier de validation ITIE 2025 du Sénégal.

S'agissant du contrôle et du développement des activités pharmaceutiques, le Président de la République a rappelé au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, l'urgence de prendre toutes les dispositions requises, en relation avec l'Ordre des pharmaciens du Sénégal, pour prévenir et lutter contre la vente illicite de médicaments et de « produits assimilés » sur l'étendue du territoire national. La maîtrise stratégique des activités commerciales et industrielles liées au médicament demeure un élément fondamental de la politique de santé publique et de réalisation de la souveraineté pharmaceutique. Le Chef de l'Etat a demandé au Ministre de la Santé et de l'Action sociale de faire la cartographie nationale des officines de pharmacie et dépôts autorisés mais également de travailler avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce, à l'établissement de la liste exhaustive des entreprises relevant de l'industrie pharmaceutique. Afin d'asseoir la souveraineté pharmaceutique, il a indiqué au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, la nécessité d'une évaluation intégrale des interventions de l'Etat dans le secteur du médicament et de la pharmacie. Il a appelé à un suivi adéquat des plans de redressement, de relance et de développement des activités des industries pharmaceutiques et de la Pharmacie nationale d'Approvisionnement, entité dont le repositionnement dans l'écosystème, demeure prioritaire.

La diaspora sénégalaise joue un rôle très important dans les dynamiques économiques et sociales du pays. A ce titre, elle est considérée comme la quinzième région du Sénégal et est représentée à l'Assemblée nationale. En plus de son impact économique significatif à travers notamment les transferts financiers, elle est activement impliquée dans les initiatives de développement local, l'innovation, le transfert de compétences et la promotion des valeurs culturelles du Sénégal à l'Etranger. En guise de reconnaissance de la Nation sénégalaise envers sa diaspora, le Président de la République a décidé d'instituer une Journée nationale de la diaspora qui sera célébrée le 17 décembre de chaque année.

Au titre de son agenda diplomatique, le Chef de l'Etat est revenu sur sa visite de travail, les 09 et 10 juillet 2025, à Washington, à l'invitation du Président des Etats Unis d'Amérique, Donald TRUMP et celle qu'il a effectuée, à Cotonou, au Bénin, le 15 juillet 2025, à l'invitation du Président Patrice TALON.

Dans sa communication, le Premier Ministre Ousmane SONKO a évoqué la situation des Universités. Après avoir adressé ses félicitations aux élèves admis aux épreuves du baccalauréat pour cette année et encouragé les candidats malheureux, il a rappelé la priorité accordée à la jeunesse sénégalaise par Monsieur le Président de la République. Malgré le contexte financier difficile que traverse notre pays, leur formation et leur épanouissement demeurent une priorité absolue.

Les résultats provisoires du Baccalauréat font état d'un taux de réussite de 42,85 %, soit près de 70 000 nouveaux bacheliers à orienter, accueillir, former et, pour une partie d'entre eux, héberger. A cet égard, le Premier Ministre a insisté sur l'accélération de la finalisation, de la livraison et de l'équipement des nouvelles universités dont certains chantiers sont en souffrance depuis plus d'une décennie. Ces chantiers devront impérativement être livrés dans les meilleurs délais afin de garantir la prochaine rentrée universitaire dans des conditions optimales. Il a également demandé la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures au sein des universités existantes.

La qualité de la formation ne se limite pas à la question des infrastructures. Le renforcement du volet pédagogique s'impose notamment à travers le recrutement de personnels d'enseignement et de recherche qualifiés pour résorber le déficit d'enseignants et accompagner l'évolution des effectifs.

Enfin, le Premier Ministre a demandé au Ministre en charge de la Formation professionnelle de veiller à la mise en œuvre rigoureuse et au suivi optimal du projet de construction de 23 centres de formation professionnelle avec pour impératif de respecter scrupuleusement les délais convenus.

Evoquant l'évaluation de la modernisation de l'administration, le Premier Ministre a magnifié l'engagement, la compétence et le sens du devoir des agents de l'administration qui constituent un atout majeur pour la réussite collective et un socle de la transformation de notre État. La principale recommandation issue de cette évaluation appelle une réorientation stratégique du Programme d'Appui et de Modernisation de l'Administration (PAMA). Dans cette perspective, le Chef du Gouvernement a décidé de lancer une restructuration ambitieuse du programme.

Pour y parvenir, plusieurs leviers d'action seront mobilisés :

1. Définir un nouveau cadre stratégique visant à asseoir des réformes et doter notre administration d'instruments et de ressources;
2. Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation indépendante, avec une planification réaliste et des mécanismes rigoureux de suivi et de redevabilité ;

3. Renforcer la gouvernance au sein du Comité de modernisation de l'Administration Publique qui tiendra désormais des réunions régulières et opérationnelles ;
4. Accélérer la transition numérique pour tous les services prioritaires, garantissant ainsi des démarches administratives rapides, efficaces et transparentes ;
5. Professionnaliser la gestion des ressources humaines, notamment par la finalisation du Répertoire Opérationnel des Métiers et Compétences et l'adoption d'un nouveau code d'éthique de la fonction publique ;
6. Favoriser l'innovation administrative par la formation continue et l'appropriation des outils numériques, transformant ainsi les pratiques professionnelles ;
7. Améliorer significativement l'accueil dans les services publics ;
8. Optimiser le traitement des dossiers pour une administration plus réactive et efficace.

Le Premier Ministre a enfin exprimé l'ambition de bâtir une administration puissante, moderne et exemplaire, alignée sur les orientations de la Vision Sénégal 2050.

Le Premier Ministre est revenu sur la réunion de travail gouvernementale qu'il a présidée le lundi 14 juillet 2025 et au cours de laquelle une revue approfondie de la gouvernance de l'Agenda national de Transformation a été effectuée. Pour en garantir un pilotage à la fois rigoureux, cohérent et efficace, le Premier Ministre a annoncé une directive présidentielle qui sera complétée par une circulaire de la Primature. Ces textes détailleront les orientations stratégiques, les modalités de coordination et de suivi, ainsi que les rôles, responsabilités et interactions entre les différentes parties prenantes. Ils définiront également la périodicité des revues de performance, en vue de renforcer la redevabilité, la transparence et l'alignement de l'action gouvernementale sur nos objectifs de transformation.

Le Premier Ministre a rappelé les différentes consultations nationales de grande envergure récemment organisées (Assises de la Justice, États généraux de l'Industrie, États généraux des Transports, Dialogue national sur le système politique, Conférence sociale ayant abouti au Pacte social) et a demandé de traduire les recommandations issues de ces travaux en actions concrètes, assorties d'un calendrier clair et des mécanismes de suivi-évaluation, permettant de mesurer les progrès.

Le Premier Ministre a demandé aux ministres concernés de formuler un plan opérationnel de mise en œuvre des recommandations issues de leurs assises respectives avec des échéanciers précis et de soumettre un rapport de suivi trimestriel faisant état de l'état d'avancement des actions engagées, des résultats obtenus et, le cas échéant, des difficultés rencontrées. Enfin, le Premier Ministre a demandé au Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique (MCTN) de déployer, dans un délai de trois mois, la digitalisation intégrale du courrier administratif. Cette réforme représente un levier stratégique majeur pour moderniser notre administration, améliorer la traçabilité des échanges, et rehausser la qualité du service public.

Abordant son récent voyage en Chine, le Premier Ministre a insisté sur l'importance de la rigueur dans le suivi des 48 actions retenues. Après avoir rappelé les diligences déjà menées

par la Primature, il a demandé à tous les ministres concernés de procéder à un suivi rigoureux de ces actions afin d'en assurer la mise en œuvre effective et de maximiser les retombées.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur la mobilisation des ressources hors bilan de l'Etat à travers le recyclage d'actifs de l'Etat ;
- le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait le point sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires a fait une communication sur la révision des règlements particuliers des zones dotées de plans d'aménagement de la région de Dakar.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES, le Conseil a examiné et adopté :

- le Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité d'Entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République italienne, signé à Rome le 07 décembre 2017 ;
- le Projet de décret instituant la journée nationale de la diaspora sénégalaise ;
- le Projet de décret fixant le nombre de places mises en concours pour l'admission en classe de 6ème de l'Enseignement moyen général, session 2025 ;
- le Projet de décret modifiant le décret n° 2020-791 du 19 mars 2020 relatif au registre des bénéficiaires effectifs.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE